

UNI.ES CONTRE L'IMMIGRATION JETABLE

POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE D'ACCUEIL

REFUSONS LE NOUVEAU PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION

Le nouveau projet de loi Asile & Immigration du gouvernement, puisant dans le programme de l'extrême droite, conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant-es. Il a pour objectif de graver dans le marbre et de radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives : systématisation des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et des IRTF (Interdiction de Retour), dans la suite des instructions déjà prises pour augmenter les assignations à résidence et le nombre de Centres et Locaux de Retention Administrative.

Le projet s'inscrit délibérément dans une vision utilitariste et répressive dont témoigne l'obsession des expulsions et l'inscription des sans-papiers au fichier des personnes recherchées.

Les migrant-es sont criminalisé.e.s, déshumanisé-es et considéré-es uniquement comme de la main d'œuvre potentielle, qui n'a droit, dans des conditions extrêmement restrictives, qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits "en tension".

Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreux étranger-es, le droit du séjour et le droit d'asile vont être encore plus restreints. Le projet prévoit des moyens pour les empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire, au lieu de tout faire pour accueillir dignement celles et ceux qui



fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique...

Les droits protégés par les conventions internationales sont de plus en plus bafoués (asile, droit de vivre en famille, accueil des femmes et des personnes LGTBIA+ victimes de violences...) y compris ceux des enfants (enfermement, non-respect de la présomption de minorité, séparation des parents...). Les droits des étranger-es sont de plus en plus bafoués.

L'attaque s'inscrit dans l'agenda global du gouvernement de

précarisation de tous et toutes et d'injustice sociale : chômage, retraites, logement, santé... Les atteintes aux droits des personnes migrantes ont partie liée avec les attaques contre le monde du travail et contre les libertés publiques.

Nous appelons donc à manifester contre cette réforme qui, si elle était adoptée, accentuerait encore le fait que les étranger-es en France sont considéré-es comme une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

MANIFESTATION SAMEDI 25 MARS

14H30 - RÉPUBLIQUE

LA SITUATION LOCALE

Depuis le printemps 2021, il y a eu à Rennes sans discontinuer des campements, gymnases, lieux occupés par les associations et organisations rennaises pour mettre à l'abri les personnes exilées abandonnées à la rue par les autorités, malgré leur obligation légale d'hébergement des plus démunis.es.

L'évacuation du dernier lieu occupé vient d'être ordonnée le 20 février par le tribunal administratif à la demande de la Ville de Rennes. Au fil des mois, ce gymnase, ouvert le 7 novembre 22 après une évacuation de campement n'ayant pas proposé de relogement à tous, a accueilli au total 410 personnes qui y ont passé au moins une nuit.

Le jour de l'audience au tribunal, 118 personnes s'y entassaient encore. Malgré les nombreuses alertes et signalements des associations, et la prise en charge progressive des familles avec enfants, les conditions de vie n'ont cessé de s'y dégrader.

L'évacuation a été effectuée ce mardi 28 février et seulement la moitié des personnes seront relogées sur des critères de vulnérabilité. **Que va-t-il advenir de ceux qui n'auront pas de proposition ? Une cinquantaine de personnes se retrouvent à la rue, dans le froid et l'inter-orga va de nouveau devoir occuper des lieux, réquisitionner à la place des autorités.**

Rappelons que l'État a



l'obligation de loger les demandeurs.euses d'asile le temps de leur procédure, et toutes les personnes vulnérables quelle que soit leur situation administrative.

Dans ce gymnase, vivaient 67 demandeurs.euses d'asile, et 37 personnes gravement malades, sans proposition. Le 115, numéro d'appel pour les personnes sans abri, n'a proposé de place en janvier qu'à 29% des appelant.es.

L'État doit trouver des solutions à ce manque permanent de places d'hébergement d'urgence. Il ne peut compter sur les associations pour faire ce travail !

Rappelons également que la Mairie aurait pu user de son pouvoir de réquisition pour mettre à l'abri ces personnes et demander à être remboursée

PREMIERS SIGNATAIRES:

ACCUEILLIR AU PAYS ; ACCUEIL RÉFUGIÉS BRUZ ; ACE ; ASSOCIATION L'HIRONDELLE ; ATTAC RENNES ; BIENVENUE ; CCFD TERRE SOLIDAIRE ; CIMADE 35 ; COLLECTIF JUSTICE ET VÉRITÉ POUR BABACAR GUEYE ; CRIDEV ; CSP 35 ; DAL 35 ; DES ARBRES ET DES PAPIERS ; D'ICI OU D'AILLEURS ; ENSEMBLE 35 ; ETONNANT VOYAGE ; FOOD NOT BOMBS ; FRAP ; FSO ; FSU 35 GAUCHE ECOSOCIALISTE 35 GROUPE MIGRANTS FI RENNES LDH RENNES ; MIR ; MRAP 35 ; NPA RENNES ; PCF RENNES MÉTROPOLÉ ; PG 35 ; SDAS FO 35 ; SI ON S'ALLIAIT ; SOLIDAIRES 35 ; SUD EDUCATION 35 UD CGT 35 ; UL-CNT 35 ; UTOPIA 56 RENNES ; UTUD

par l'État comme cela s'est fait, en 2022, dans la Drôme !

Cette expulsion de gymnase va encore augmenter le nombre des personnes exilées à la rue.

L'interorganisation de soutien aux personnes exilées exige :

- La réquisition des logements vides
- Des logements dignes et pérennes pour touTÉS
- La création d'un centre d'hébergement ouvert 24/24, toute l'année, sans aucune restriction
- La régularisation de toutes les personnes sans papiers

LE CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE DE ST JACQUES

Trois sénateurs d'Ille-et-Vilaine y ont exercé leur droit de visite parlementaire le 17 février en compagnie de Mme la Bâtonnière du barreau de Rennes : « *Les personnes se retrouvent dans des conditions de rétention assimilables à celles d'une prison, et parfois pires* ». Certaines ne sont pas expulsables compte-tenu du contexte dans leur pays (exemple : retenus afghans). « *Ces situations sont sans issue et c'est ce qui explique leur détresse psychologique* ».